

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
VU les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 31
VU les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg validées

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Geneviève UBEAUD-SEQUIER, Responsable de la Plateforme « eBiocyt » (UPS 1401) à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution du budget du GDS en dépenses et en recettes (CF : R42BCYT)
- Tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 €

Article 2

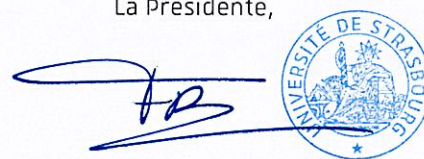
La délégation prend effet à compter de la date d'affichage. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2025

La Présidente,



Frédérique BERROD

Frédérique BERROD
Présidente

Affaire suivie par
Philippe WIART
pwart@unistra.fr

**Direction de la recherche
et de la formation doctorale**
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
F-67081 STRASBOURG cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 11 32
www.unistra.fr

Transmission à : Madame le Recteur, Chancelier des Universités, Monsieur l'Agent Comptable, Direction des finances, Direction des Ressources Humaines, Service des affaires juridiques, Direction générale des services, Madame Geneviève UBEAUD-SEQUIER.